

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BLAZY**

*Député-Maire de Gonesse*

**Procès du Concorde – Relaxe générale :  
Pour Jean-Pierre BLAZY « Un jugement incompréhensible »**

Continental Airlines vient d'être relaxée au plan pénal par la cour d'appel de Versailles pour le crash du Concorde survenu en juillet 2000 sur la commune de Gonesse.

**« Un jugement incompréhensible »**

**Pour Jean-Pierre BLAZY, « ce jugement est la fin d'une longue procédure judiciaire de plus de 12 ans dont la conclusion est incompréhensible. Est-il normal qu'aucune responsabilité ne soit identifiée alors que cette catastrophe aérienne a fait 113 victimes en vol et 9 au sol ? Comment expliquer cet accident puisque d'après la justice personne n'est responsable, qu'il s'agisse d'Air France, de Continental Airlines, d'Aérospatiale (devenu EADS) , d'ADP ou de la DGAC ? »**

Pourtant l'enquête a permis de mettre en lumière des défaillances importantes : l'origine du crash est en partie due à un « défaut important » du supersonique. Il s'agit d'une défaillance au niveau de l'intrados des ailes de l'appareil et donc des réservoirs de carburant. Or, ce défaut était déjà connu par le constructeur Aérospatiale dès 1979. La DGAC en avait été avisée et les compagnies exploitantes, Air France et British Airways, également. Rien pourtant n'a été fait pour imposer des modifications de la structure du Concorde malgré les 57 incidents ayant émaillé la carrière du Concorde.

**Pour Jean-Pierre BLAZY, « la force du mythe n'aurait pas dû à ce point occulter des faits susceptibles de remettre en cause la sécurité des vols. »**

**Jean-Pierre BLAZY demande la constitution de pôles spécialisés dans l'instruction des accidents collectifs**

**Pour Jean-Pierre BLAZY, « cette affaire illustre l'impuissance de la justice dans sa capacité à identifier des responsabilités et à travailler rapidement. 12 ans d'attente pour une relaxe générale, cela n'est ni acceptable pour les proches des victimes, ni digne de notre République ».**

Déjà en juin 2006, Jean-Pierre BLAZY avait déposé une proposition de loi visant à créer un pôle spécialisé dans les catastrophes humaines liées aux accidents dans les transports. La loi du 13 décembre 2011 permet de créer des pôles spécialisés en matière d'accidents collectifs, comme il en existe en matière de terrorisme. Jean-Pierre BLAZY demandera la création de ces pôles spécialisés.

**Contact presse :**

*Nicolas Morère, 01.34.45.11.10/ 06.32.79.64.21*